

Le TOUCASSIN



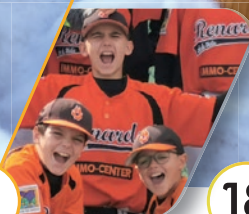
NOËL APPROCHE

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
#3 / NOVEMBRE 2021

3



11



18



ÉDITO

CHÈRES TOUCASSINES, CHERS TOUCASSINS

Je tenais à débiter mon édito par une pensée pour des personnes qui ont donné leur temps et leur cœur à la commune et qui nous ont malheureusement quittées récemment. Une pensée émue pour les familles de Jean-Pierre Chattelée, ancien élu et membre historique du Comité Officiel des Fêtes, Christine Pignol, ancienne élue etoureuse de notre territoire et de notre patrimoine, Gilbert Cipriani, ancien président délégué du Comité Communal des feux de Forêt, fervent défenseur de nos collines.

Voilà quinze mois que nous construisons ensemble un avenir qui a débuté dans une période d'incertitudes inédite.

Même si nous avons tous souffert du manque de liens sociaux pendant cette période, nous avons pu mettre à profit ce temps pour établir les constats, les études, les stratégies pour se projeter vers des lendemains prometteurs et ambitieux pour notre commune.

Notre collectivité souffre d'un déficit et de défauts d'infrastructures qui handicapent pour le moment l'harmonie de notre vie au quotidien.

Une sécurité défaillante sur la RD 554 depuis de nombreuses années ; une école maternelle sous-dimensionnée pour accueillir la dynamique démographique de notre commune (la municipalité a d'ailleurs soutenu le projet d'une ouverture de classe supplémentaire) ; un groupe scolaire trop grand en plein centre-ville générant des flux de véhicules le matin et le soir avec son lot de désagréments ; des quartiers excentrés avec leurs problèmes de transports et d'accès au village ; très peu de structures pour la jeunesse ; une salle des fêtes plus aux normes et sous-dimensionnée ; peu de commerces au centre-ville...la liste est longue et malheureusement non exhaustive.

Fidèle à nos principes, nous avons lancé de nombreux groupes de travail et nous venons à votre rencontre pour laisser émerger ensemble des solutions.

Pour la RD 554, nous travaillons avec les CIL du centre, de la Guiranne, les syndicats de copropriété du Castellans et des basses Tourettes, ainsi qu'avec le département. Cette collaboration positive et active nous permet aujourd'hui d'avoir obtenu des aménagements au niveau de l'accès à l'avenue Thyde Monnier avant la fin de l'année, la relance des études d'un rond-point à l'avenue Casabianca, et des réunions régulières avec le département pour réfléchir à



la sécurisation de la RD 554. Pour les écoles, il est évident aujourd'hui que des écoles de quartier sont la solution pour désengorger le centre et amener des infrastructures proches des familles, divisant les flux de véhicules sur la commune et permettant aux habitants de changer leur mode de mobilité. Une étude de faisabilité a débuté pour l'installation d'une école et d'un centre de loisirs dans le quartier du Pied de Lègue. La sécurisation des routes a débuté par le quartier des Lingoustes et se poursuivra dans chaque quartier sur le mandat.

Une étude de faisabilité sera également lancée prochainement pour délocaliser la salle des fêtes.

Avec l'appui et la volonté de mon équipe, un nouveau commerce verra le jour au centre-ville en 2022.

Des projets d'infrastructures jeunesse, développées lors des réunions de quartiers, verront également le jour en 2022.

D'autres dossiers et chantiers sont en cours et je ferai régulièrement le point avec vous sur les avancées.

Cependant, il n'y a pas de miracle. Toutes les problématiques, et elles sont nombreuses, seront gérées dans le temps, au gré des budgets contraints de notre commune.

Enfin, je tiens à remercier tous les élus du conseil municipal, et notamment les élus d'opposition qui ont voté à l'unanimité 98% de nos délibérations depuis notre élection, validant ainsi notre méthode et notre stratégie pour l'avenir.

Bien Chaleureusement
Jérémie FABRE

ÉCOLES

DES EFFECTIFS TOUJOURS À LA HAUSSE

Avec des effectifs toujours en hausse, les écoles de Solliès-Toucas reflètent le dynamisme de notre commune et son attrait pour les familles qui s'y installent. Si nous pouvons nous réjouir du rajeunissement de notre population, l'augmentation du nombre d'enfants dans les écoles apporte également son lot de contraintes.



A l'école maternelle Brigitte Vinaï, 235 enfants sont répartis dans 8 classes avec une moyenne de 29,5 enfants par classe. Quelques jours avant la rentrée, la directrice Claire BINDI avait formulé à la direction de l'Education nationale une demande d'ouverture de classe soutenue par la municipalité. Celle-ci a été refusée et sera réétudiée au mois de février pour la rentrée 2022. Aussi, ce délai permettra aux services communaux de s'organiser pour accueillir dans les locaux une éventuelle classe supplémentaire à la rentrée prochaine. **En effet, la capacité de l'extension très récente de l'école a été sous-évaluée et n'a pas pris en compte l'augmentation exponentielle des effectifs que connaît notre commune depuis des années.**

A l'école élémentaire Guy Menut, ce sont près de 345 élèves qui sont accueillis dans 14 classes. La répartition des effectifs permet d'avoir une moyenne de 22 élèves par classe en CP et CE1 et jusqu'à 28 élèves dans les classes de CE2, CM1 et CM2.



LES ÉTUDES D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE LANCÉES EN OCTOBRE 2021

En France, le nombre moyen d'enfants accueillis dans les écoles maternelles s'élève à 104 et 155 dans les écoles élémentaires. Avec plus de 570 enfants scolarisés dans les deux écoles, la nécessité d'un nouveau groupe scolaire à Solliès-Toucas apparaît comme une évidence.

La municipalité a lancé au mois d'octobre une étude pour la construction d'une

nouvelle école dans le quartier du Pied de Lègue. Celle-ci permettrait de réduire considérablement les effectifs des classes, d'accueillir les enfants dans un cadre propice à un meilleur apprentissage, de limiter les flux de circulation vers le centre-ville le matin et le soir. Ce projet, tourné vers la transition écologique, a déjà reçu l'aval de l'inspectrice de l'Éducation nationale.

UNE RESTAURATION DE QUALITÉ

Chaque année, les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire sont de plus en plus nombreux. Ce sont près de 515 enfants qui prennent leur repas chaque jour. Le protocole sanitaire lié au COVID n'a pas facilité le travail des agents communaux qui les accueillent dans les meilleures conditions possibles.

Les élèves sont répartis par niveau dans les réfectoires des deux écoles ainsi que dans des salles transformées en « salles de restauration » sur le temps méridien. Cette nouvelle répartition permet aux enfants de déjeuner en plus petit nombre, dans une ambiance plus reposante pour tous.

La commune n'a pas attendu pour mettre en application les dispositifs qui s'imposeront dans le futur par la loi EGALIM. En effet, le zéro plastique à la cantine a été mis en place en 2020 ainsi que le repas

végétarien une fois par semaine. Dès le 1^{er} janvier 2022, la loi imposera 50% de produits durables dont 20% de bio dans les cantines. Une réflexion est en cours avec nos partenaires et fournisseurs pour permettre d'alimenter notre cuisine centrale avec un maximum de produits locaux. Depuis plusieurs années déjà, la cuisine centrale commande certains produits auprès de l'agriculteur de la commune « Domaine Trucco » ainsi qu'auprès des boulangeries du village.



DES ACTIONS DE SENSIBILISATION AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

A la cantine, on apprend aussi à ne pas gaspiller. Des actions de sensibilisation sont proposées par les services municipaux toute l'année à travers les visites des classes à la cuisine centrale, au domaine agricole Trucco, de l'organisation de la semaine du goût au mois d'octobre, des journées de l'environnement au mois de juin.

Les principaux objectifs de ces actions de sensibilisation sont de présenter de façon ludique les enjeux de l'alimentation, de la production à la consommation, apprendre à connaître les produits et leur saisonnalité, savoir évaluer les quantités nécessaires à consommer, identifier les gestes simples qui permettent de réduire le gaspillage.



LES AIDES FINANCIÈRES DE LA COMMUNE

Chaque année, la commune participe au fonctionnement de l'école au travers des dotations financières pour les fournitures scolaires ou pédagogiques mais également pour les sorties, classes de découverte ou projets d'école.

En maternelle, 4100€ sont versés pour l'achat de matériel collectif, 700€ sont octroyés par classe pour l'achat de matériels pédagogiques et 800€ par classe pour une participation à une sortie, un spectacle, etc.

En élémentaire, afin de réduire la facture des fournitures scolaires à la charge des

familles, la commune verse une participation de 17 300 € soit 48,50€/enfant. Pour les voyages scolaires, la commune versait dans le passé une participation de 9000 € dédiée uniquement aux classes de découverte, et dont ne bénéficiaient finalement que les élèves de 3 ou 4 classes. Cette année, la municipalité souhaite un partage équitable de la dotation pour les 14 classes. Les enseignants pourront utiliser cette somme pour des sorties, spectacles, visites ou voyages. A savoir qu'en 2019 et 2020, la participation de la commune a été versée alors qu'aucune class découverte n'a pu être organisée à cause de la situation sanitaire. Les écoles disposent donc de sommes confortables pour organiser des activités pour les enfants cette année.



TRANSPORTS SCOLAIRES

Depuis 2019, le trajet du circuit de Valaury n'est plus financé par la Région mais par la commune à hauteur de 20 800€ par an. Il concerne une cinquantaine d'élèves. La commune bénéficie encore cette année des tarifs négociés du marché public lancé par la Région. En 2022,

la Région relancera son marché transport scolaire et devrait à nouveau augmenter le kilométrage domicile/école pour la prise en charge du transport des élèves. Solliès-Toucas ne devrait donc plus bénéficier d'aucun circuit de transport scolaire. La municipalité a entamé des réflexions depuis plusieurs mois pour trouver des solutions pour maintenir ce service à la rentrée prochaine, avec un coût raisonnable pour la commune.



LE SPORT À L'ÉCOLE

La vente du petit stade en 2016 au profit d'un bailleur social pour un projet de logements rend aujourd'hui le lieu inaccessible pour les écoles. Afin d'offrir

des solutions alternatives, la commune a dédié aux écoles des créneaux au dojo toute la semaine, ainsi qu'au stade Lanza.

Un projet « tennis » pour les 9 classes du CP au CE2 sera soutenu cette année par la municipalité qui participera au transport

en bus à hauteur de 1500€. La municipalité envisage dans le futur, la création d'un terrain multisports près des écoles grâce à l'acquisition d'un terrain dans les mois à venir. Les négociations sont en cours avec les propriétaires.

C'EST PARTI POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DES JEUNES (CMEJ)

S'exprimer, donner son avis sur les projets « jeunesse » de la commune, favoriser l'engagement civique des jeunes dès leur plus jeune âge et l'adhésion aux valeurs démocratiques et républicaines, développer le lien intergénérationnel



favorisant le dialogue entre les jeunes et les élus sont autant d'objectifs que la municipalité souhaite atteindre avec la mise en place d'un CMEJ.

Cette instance sera composée de 12 enfants de CM1 et CM2. Les candidats ont fait campagne du 8 au 12 novembre et ont présenté leurs projets à leurs camarades de classe. Les élections ont été organisées le 15 novembre. Les jeunes conseillers seront élus pour deux ans et représenteront la commune lors des cérémonies officielles.



DES CLASSES (ENFIN) CLIMATISÉES

A l'école maternelle, les deux classes du rez-de chaussée de l'ancien bâtiment, dont les températures étaient difficilement supportables en été, ont été équipées de climatiseurs réversibles.

A l'école élémentaire, la municipalité a répondu à une demande datant de plusieurs années. Un des bâtiments qui était chauffé avec une chaudière à gaz vétuste, a été équipé de climatiseurs réversibles. Ce sont donc 3 classes qui bénéficieront d'un rafraîchissement lors des fortes chaleurs et d'un chauffage moins énergivore et moins coûteux.

R E T O U R E N / I M A G E S

CINÉMA PLEIN AIR



02/07

14/07

COMMÉMORATION
14 JUILLET



23/07

FESTIVAL MUSICA SOLIS
AVEC LE TRIO 1900



24/07

FESTIVAL MUSICA SOLIS AVEC LE BELMONDO QUINTET



14/08

CONCERT ZYGZAYA



20/08

COMMÉMORATION DE LA LIBÉRATION





22/08
COMMÉMORATION DE LA SAINT LOUIS À VALAURY



26/08
CONCERT DES VOIX DÉPARTEMENTALES



04/09
FORUM DES ASSOCIATIONS



18 19
SEPT



02/10
OPÉRATION NETTOYONS LA NATURE



JOURNÉES DU PATRIMOINE



04 108
OCT
SEMAINE BLEUE



16/10
FAITES DE LA MOUSSE



LES
JEUDIS



LE JEU DIT C'EST PERMIS

Le TOUCASSIN

*Bulletin d'information
de la commune de Solliès-Toucas*

Hôtel de Ville de Solliès-Toucas
83210 Solliès-Toucas

Responsable de la publication : Jérémie FABRE

Rédaction et photos : Mairie Solliès-Toucas

Maquette : et si...

Impression : Imprimerie Sira

Permanences en Mairie :

rendez-vous au 04 94 28 90 47

Mission locale :

sur RDV tous les jeudis après-midi
à partir de 14h.

Avocat :

sur RDV tous les premiers vendredis
de chaque mois à partir de 15h.

Conciliateur de justice :

sur rdv tous les 4^{ème} mardis du mois
à partir de 9h.

Entr'aide Sociale :

sans RDV le 1^{er} mardi du mois
à partir de 11h.

Permanences assistantes sociales :

le lundi et mardi après-midi
et le jeudi matin sur RDV

Reprise de l'office Notarial de Maître Domageau

BIENVENUE

Repris par Maître Carole ADET,
accompagnée d'une équipe jeune et
dynamique, l'office notarial souhaite

renforcer l'offre de service sur Solliès-Toucas.
83 avenue Thyde Monnier
☎ 04 94 28 18 18



VIE ASSOCIATIVE

Trois nouvelles associations sont venues rejoindre très récemment le riche panel associatif toucassin.

Une association des commerçants à Solliès-Toucas !

Après plusieurs rencontres entre la mairie et les commerçants de la ville, l'idée d'une association de commerçants a cheminé jusqu'à sa création en Août dernier. L'association a pour but de représenter tous les commerçants, banquiers, artisans et pharmaciens auprès des différentes administrations et d'en valoriser et favoriser les échanges. L'objet principal est de créer un lien entre les administrés et les commerces du village afin de redynamiser le centre-ville. Pour cela, elle

s'implique dans les événements locaux ou organise les siens comme par exemple la séance de cinéma en plein air de cet été.



Vincent Perotto du Spar, Virginie Rovera-Lucchini de SV Coiffure et Sophie Mocq de la boulangerie La Maison de Florette, tous trois membres du bureau, souhaitent ainsi travailler en parfaite cohésion avec les autres associations de Solliès-Toucas, le Comité des Fêtes et la municipalité à la réalisation d'événements d'ampleur pour le village.

Si vous souhaitez rejoindre l'association envoyez un mail à l'adresse suivante :

✉ commerçants.toucas@gmail.com



Tarot toucassin

La nouvelle association accueille ses adhérents tous les jeudis à 20h. Si vous souhaitez rejoindre les tables de ces amoureux des cartes, renseignez-vous auprès du président Yannick RAUD ☎ 06 84 35 42 11



Yippee ! Oh Ki-Yay ! let's dance !

Setton sur la tête, chemise à carreaux et santiags aux pieds, vous voilà prêts à vous amuser en rythme avec l'association Sweet Home Country Line à Solliès Toucas! Mme Claudie Bontems, formée dans une des plus grandes écoles de country line en région parisienne, vous inculquera les pas que tout cow-boy et cow-girl se doivent de maîtriser. La danse country reste avant

tout une danse populaire, amusante et conviviale qui réunit aujourd'hui plus d'un million de danseurs, des plus jeunes aux plus anciens, chaque samedi soir dans tous les bals de France. Alors si vous voulez vous déhancher dans la bonne humeur, rendez-vous tous les jeudi soirs de 17h à 19h à la salle Lanza.

✉ Claudie Bontems, shcl83210@gmail.com

☎ 06 03 78 47 89



Les Renards de la Vallée du Gapeau

Graines de champions de baseball

Bravo à nos jeunes Toucassins qui performent dans leur catégorie !

Léo RIOBE

Champion de France 12U 2021

Noé GARINO

Champion de France 12U 2021

Champion Little League Major 2021 avec la sélection PACA

Eliot MELMOUX

Vainqueur de l'open de France 9U 2021

Duncan BIDAUT

Vainqueur de l'open de France 9U 2021

Ludovic Estampe, nouveau conseiller délégué à la vie associative

Avec la création d'un véritable service municipal dédié aux associations et la désignation d'un conseiller municipal délégué à la vie associative, la municipalité réaffirme sa volonté de poursuivre la démarche partenariale entre la commune et les associations.

Ludovic Estampe a ainsi vu sa délégation de conseiller municipal à la jeunesse s'enrichir de la vie associative. Il intègre la commission « culture, animation et vie associative ».

Ludovic Estampe : « Les associations font la richesse et le dynamisme de notre commune. Nous souhaitons consolider nos relations avec les bénévoles et proposer un cadre avec



des engagements réciproques, notamment pour l'octroi de subvention, l'attribution de salle ou de local, l'organisation des manifestations sur l'espace public... Nous organisons régulièrement des réunions, afin d'échanger et de débattre sur les sujets clés de la vie associative. En novembre, nous réunirons les associations pour leur présenter de manière totalement transparente les critères d'attribution des subventions qui seront mis en place pour le budget 2022. Nous souhaitons également une complémentarité dans l'organisation des manifestations. Une réflexion entre la municipalité et les principales associations qui animent la ville est lancée pour l'élaboration d'un calendrier commun des manifestations 2022 »

STOP aux incivilités Des amendes administratives seront données !

Après la pédagogie vient le moment de la verbalisation. La municipalité poursuit ses actions de lutte contre les incivilités en dotant la commune de deux caméras supplémentaires et en votant de nouvelles amendes qui viendront en complément des amendes pénales déjà en vigueur.

Les élus renforcent ainsi les moyens de la police municipale pour lutter contre les incivilités toujours (trop) nombreuses.

Lors de sa séance du 18 octobre 2021, le conseil municipal a voté une délibération demandant au préfet l'autorisation de procéder à de la vidéo verbalisation.

Le principe est de pouvoir constater une infraction à distance (code de la route, déchets sauvages, dégradations, etc) à l'aide des caméras, d'identifier les contrevenants et rédiger un rapport transmis au procureur de la république afin de verbaliser.



Les deux caméras seront placées à des endroits connus pour des incivilités récurrentes (route de Valaury en bas des Rouvières et chemin des Lingoustes).

Dépôts sauvages : attention aux amendes !

Le conseil municipal a également voté à l'unanimité l'instauration d'amendes administratives au bénéfice de la commune et qui viendront en complément des amendes pénales (jusqu'à 15 000€ au bénéfice l'Etat).

Depuis la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019, les maires disposent de nouvelles prérogatives en matière de police. Ainsi ils peuvent, dans certains cas, prononcer une amende administrative pouvant aller jusqu'à 500 euros pour sanctionner la violation d'un arrêté municipal.

De plus, le responsable du dépôt sauvage sera mis en demeure de procéder à son élimination dans un délai déterminé. Le maire pourra alors recourir aux sanctions administratives suivantes : consignation au trésor public d'une somme correspondant au montant des travaux de nettoyage, exécution d'office des travaux, astreinte journalière (1 500 euros maximum) ou amende administrative (150 000 euros maximum).

Souhaitons que ces nouvelles sanctions soient dissuasives et fassent réfléchir les citoyens peu scrupuleux !



Plan communal de sauvegarde déclenché



Le 4 octobre dernier, le département du Var a connu une alerte intempérie et inondations qui a amené la commune à déclencher son plan communal de sauvegarde (PCS) à la demande du Préfet.

Elus, membres du CCFF et personnel communal ont immédiatement mis en place la cellule de crise en mairie et informé la population des risques météorologiques. Les services publics, écoles et commerces ont dû fermer.

Les agents des services techniques, de la police municipale et les bénévoles du CCFF ont effectué des patrouilles de surveillance dans toute la commune.

Dans les zones à risques, ils ont sonné aux habitations pour informer les administrés du déclenchement du PCS et des numéros à appeler en cas d'urgence.

Hasard du calendrier, fonctionnaires et élus, avait participé une semaine avant, à une formation pour la mise en place du PCS, sous la dynamique de l'adjoint à la sécurité Luciano Roberti.

Finalement, les intempéries n'auront heureusement pas fait de dégâts sur la commune. L'épisode orageux aura permis aux membres de la cellule de crise d'appréhender sa capacité d'organisation et d'adaptation à un phénomène d'urgence.



PLU

Une Révision partielle pour la modification de la trame verte

Lors de la campagne électorale, un certain nombre d'incohérences avaient été remontées par les administrés concernant la protection de la trame verte dans le nouveau Plan Local d'Urbanisme. L'objet de la révision partielle est de permettre l'adaptation de la trame verte là où il y a manifestement une incohérence. Les personnes avaient jusqu'au 30 septembre

pour déposer un dossier de doléances auprès du service urbanisme. **Seuls les dossiers faisant l'objet de la révision allégée ont été retenus.** Virginie Phelippeau, adjointe à l'urbanisme, a rencontré sur place avec les services, chaque administré qui en a fait la demande. La délibération arrêtant le projet de révision sera prise au mois de décembre. La DREAL (Direction régionale

de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) aura alors 3 mois pour rendre son avis. Le projet sera ensuite soumis à enquête publique au mois d'avril. Les dates de tenue des registres et des permanences du commissaire enquêteur seront communiquées sur les moyens d'information de la ville. La procédure arrivera à terme pour la fin juin.

ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE

ENVIRONNEMENT

CADRE DE VIE



CCVG

La CCVG lance son Plan Climat Energie Territorial (PCAET)

La transition écologique est une des priorités de la municipalité. Au delà des actions locales qui sont et seront entreprises, des actions d'ampleur doivent se réfléchir sur le bassin de vie de la Vallée du Gapeau. Le PCAET est un programme d'actions qui vise à limiter l'impact du territoire sur le changement climatique. Il concerne tous les secteurs d'activité : résidentiel, activité économique, tertiaire, transports, agriculture, déchets, etc. Les communes, les partenaires, les organisations professionnelles et institutionnelles, les associations, les acteurs socio-économiques et les représentants de la société civile sont ainsi associés à la construction du plan d'actions.

Ce plan mis en place pour 6 ans s'articule autour de 4 documents :

- > **un diagnostic** (estimation gaz à effet de serre, polluants atmosphériques, séquestration du CO₂, analyse énergétique, énergies renouvelables, vulnérabilité du territoire au changement climatique etc.). Réalisé de mai à septembre 2021, ce diagnostic a été établi pour dresser le « portrait » climatique et énergétique du territoire.
- > **une stratégie de territoire** qui identifie les priorités et objectifs d'adaptation au changement climatique et de transition énergétique. Les groupes de travail qui se réunissent de septembre à décembre 2021 autour des objectifs définis :
- > **un programme d'actions** qui sera élaboré de janvier à mars 2022 constituera l'outil opérationnel de coordination de la transition du territoire, recensant les actions par la collectivité mais aussi par l'ensemble des acteurs socioéconomiques. Le plan précisera les projets fédérateurs, les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés et les résultats attendus. Nous aurons l'occasion de communiquer sur les projets.
- > **un dispositif de suivi et d'évaluation** des modalités de pilotage et de réalisation des actions.

La municipalité sera très active sur ces sujets.

Bassin versant du Gapeau

Lancement du dispositif d'accompagnement des propriétaires de logement pour la réduction de la vulnérabilité de leur bien face au risque d'inondation.

Dans le cadre de son Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau (S.M.B.V.G.), collectivité publique en charge de la prévention des inondations, lance pour les 6 années à venir un

dispositif pour accompagner les habitants en zone inondable dans la protection de leur habitation en respect de la réglementation.

Les propriétaires de logements résidents en zone inondable (débordement de cours d'eau, ruissellement, submersion marine) et situés dans le périmètre du P.A.P.I. du Gapeau peuvent bénéficier gratuitement* et sans condition de revenus :

> D'un diagnostic personnalisé de la

vulnérabilité de leur logement face au risque inondation. Suite à la visite de diagnostic de leur logement par un prestataire agréé, un rapport leur sera remis identifiant les mesures recommandées à mettre en œuvre afin de réduire la vulnérabilité de leur logement.

> D'un accompagnement technique et financier pour la mise en œuvre des mesures recommandées (jusqu'à 80 % sans condition de revenus).

Pour s'inscrire au dispositif :

- <https://www.smbvg.fr/nos-actions/demarche-vulnerabilite/>
- 04 98 16 36 00

Depuis le mois de juin, 38 diagnostics ont déjà été réalisés.

**pris en charge totalement par le S.M.B.V.G. aidé par l'Etat à hauteur de 50% dans le cadre du P.A.P.I.*



TPM Enquête mobilité :

+ d'infos sur l'enquête mobilité : metropoletpm.fr

Tout connaître sur nos déplacements actuels, pour préparer la mobilité de demain !

Malgré plusieurs reports liés à la crise sanitaire, une enquête mobilité est lancée depuis septembre 2021 sur les 44 communes composant le bassin des déplacements de la Métropole Toulonnaise.

Pilotée par la Métropole Toulon Provence Méditerranée, cette enquête d'ampleur est menée en partenariat avec de nombreux acteurs institutionnels et techniques (Etat, Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département du Var, Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise, CEREMA, SCoT Provence Méditerranée). Elle s'appuie également sur une collaboration étroite entre les Communautés d'Agglomération Sud Sainte Baume et Provence Verte et les Communautés de Communes Vallée du Gapeau, Méditerranée Porte des Maures et Cœur du Var. Ainsi, elle porte sur un territoire beaucoup plus large que les périmètres administratifs intercommunaux, pour tenir compte de la réalité de nos déplacements. Cette étude,

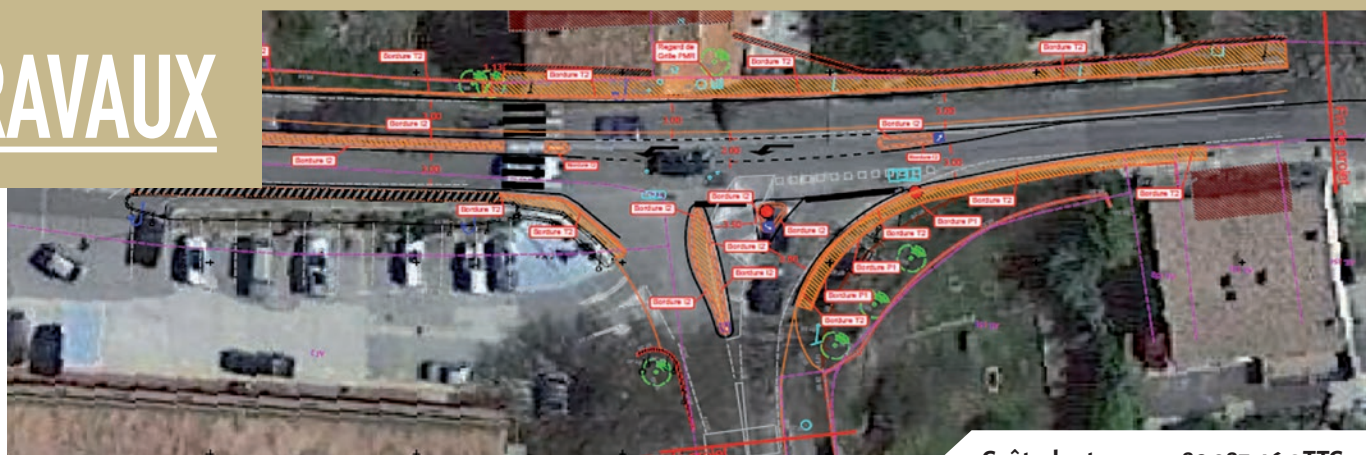
dont les premiers résultats sont attendus en 2022 va constituer une base de données actualisée, réaliste et objective sur les pratiques de mobilité d'un bassin de vie de 44 communes et près de 600 000 habitants de Saint-Cyr à l'ouest, à Hyères au sud, à La Roquebrussanne au nord et au Lavandou à l'Est.

Une méthodologie d'enquête fiable et certifiée

L'enquête mobilité du bassin des déplacements de la Métropole Toulonnaise est réalisée selon la méthodologie du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), établissement public sous la tutelle de l'Etat. Pour cela, un échantillon représentatif du territoire a été déterminé (11 500 personnes environ au total). La Métropole a mandaté une entreprise spécialisée dans ce type d'enquête, la société ALYCE. Durant l'été 2021, des enquêteurs assermentés de cette société ont réalisé des repérages d'adresses sur les 44 communes pour préparer leur futur

passage pour les interviews. Initialement prévu en novembre 2020, le lancement officiel de l'enquête mobilité a été reporté à janvier 2021, puis à septembre 2021, en lien avec la crise sanitaire et ses 3 confinements. Les ménages participant à l'étude ont ainsi reçu un courrier officiel. Les interviews vont désormais être réalisées au domicile de ces personnes ou par téléphone à compter de septembre 2021 et jusqu'à décembre 2021 (si les conditions sanitaires le permettent). Ces enquêtes se dérouleront du lundi au samedi, dans le respect complet des mesures sanitaires COVID-19. Le but de cette vaste enquête est de connaître nos pratiques quotidiennes : nombre de déplacements, trajets, motifs (études, travail, achats, loisirs...), modes utilisés (vélo, marche, train, car, bus, bateau-bus, voiture, moto, covoiturage...). Ces données sont essentielles pour analyser notre mobilité, pour évaluer les nouvelles pratiques à soutenir ou les améliorations à apporter, et ainsi... mieux organiser la mobilité de demain sur la Métropole Toulonnaise.

TRAVAUX



Coûts des travaux : 80 987,46 € TTC

Le Département du Var sécurise la RD 554 en entrée de ville

Le Département du Var, en concertation avec la commune, réalisera à partir du 2 novembre les travaux d'un « tourne à gauche » au niveau de l'avenue Thyde Monnier. L'opération s'inscrit dans une **dynamique municipale** de projets d'aménagements visant à sécuriser la RD 554, à favoriser les échanges aux entrées de ville, à sécuriser les traversées piétonnes et à réduire la vitesse des véhicules. Et tout cela en concertation avec les CIL et collectifs de riverains. Aux heures de pointe, la fréquentation de la RD 554 est accrue

puisque'elle est l'un des axes d'échange majeur nord-sud. Sur cette section de voie, le trafic moyen est de l'ordre de 12 000 véhicules/jour, ce qui rend très difficile les manœuvres ainsi que l'insertion sur la RD 554 depuis cette même avenue.

La réalisation d'une voie de tourne à gauche permettra le stockage de véhicules, ce qui contribuera à faciliter le trafic routier.

Par ailleurs, la création d'îlots séparateurs permettra de sécuriser les traversées piétonnes qui pourront alors se faire en deux temps, avec pause protégée au milieu

des îlots. Conformément aux orientations du Grenelle de l'environnement et à la Convention d'Engagement Volontaire signée entre le Conseil Départemental du Var et les acteurs du domaine des travaux publics, l'entreprise de travaux utilisera des matériaux issus de la filière de recyclage.

Le chantier est prévu pour une durée prévisionnelle de 2 mois. La circulation sera maintenue en permanence avec restriction de vitesse, modifications de trajectoires selon les phases et gestion par alternat par feux ou manuel en fonction des impératifs de chantier.

D'autres travaux réalisés par la ville



CITERNE DU PLATEAU DE SIOU BLANC



PARKING AVENUE DU SOUS-MARIN CASABIANCA

Christine PIGNOL, une Toucassine au grand cœur



Christine Pignol nous a quittés le 6 octobre dernier à l'âge de 49 ans. Elue sur le précédent mandat, elle était une conseillère municipale très active au CCAS et à la commission culture. Elle aimait profondément le village et son hameau de valaury. Elle aimait la nature et était sensible à la protection de notre cadre de vie.

Elle était attachée au patrimoine communal et aurait aimé voir la réfection de la calade, chantier que la municipalité a commencé avec une action participative et qui sera poursuivi dans les prochaines années.

Elle aimait Mentor, ses œuvres et la Casa Nieves qui enrichissent notre patrimoine culturel. Christine était une personne d'une innocence et d'une gentillesse

incroyables. Elle ne comprenait pas que les gens ne respectent pas les règles, elle s'agaçait des incivilités, du non-respect de l'environnement. Elle aimait Solliès-Toucas et ses collines et souhaitait les protéger.

Christine c'était une combattante de l'ombre. Elle s'est battue contre la maladie avec dignité, courage et honneur, parfois même avec humour pour nous préserver de la peine, si bien que personne ne pouvait se douter qu'un jour, si jeune, elle nous quitterait.

Elle restera dans les souvenirs une personne et une élue dévouée pour les autres. Elle donnait du temps sans compter avec beaucoup d'humilité et de discrétion.

La commune adresse ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Jean-Pierre CHATTELÉE, un homme de cœur et de convictions

Jean-Pierre Chattelée vient de nous quitter trop tôt à l'âge de 70 ans. Jean-Pierre était une figure incontournable de Solliès-Toucas. Tout le monde le connaissait. Avant de devenir le « Jean-Pierre Taxi » du cœur, oubliant régulièrement de brancher son compteur kilométrique pour aider les personnes en situation précaire ou pour mener les personnes âgées chercher leurs courses, il a été chauffeur de bus à la Transvar et en a même créé le logo. Amoureux des gens, il l'était tout autant de son village, s'impliquant énormément dans la vie locale. On se souviendra de la création du club de football de Solliès-Toucas, du foyer des jeunes ou encore ses années très actives passées au Comité Officiel des Fêtes. Homme de Gauche convaincu et militant, il fut conseiller municipal deux mandats d'affilée sous Guy Menut.



Ses proches et ses amis parlent de lui comme d'un homme toujours prêt à rendre service, jovial et bon vivant. On peut citer ses « innombrables baignades » dans les fontaines du village, ses déguisements divers et variés pour le COF ou ses pas de danse en talons aiguilles sur les tables de la font du thon. Toujours selon eux, on pourrait remplir un numéro entier du Toucassin avec ses anecdotes. D'ailleurs, si on devait inventer une devise pour le qualifier ce serait « Altruisme, Bienveillance et Gentillesse »...

La gouaille et la voix si particulière de Jean-Pierre vont cruellement manquer à Toucas mais si on lève la tête, on doit pouvoir encore apercevoir un « Taxi du cœur » en route pour sa dernière course...gratuite, bien évidemment.

La commune adresse ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE



La municipalité à l'écoute des citoyens

Conformément aux engagements pris pendant la campagne électorale, la municipalité a instauré depuis le début du mandat un dialogue continu avec les administrés. Rendez-vous avec les habitants, rencontres dans les quartiers, réunions publiques. Le Maire et ses adjoints souhaitent favoriser le dialogue entre les habitants et la municipalité afin que chacun puisse s'exprimer sur un projet ou tout simplement sur les problématiques d'un quartier.

Après le hameau de Valaury au mois de juin, la municipalité a invité les habitants des quartiers de la Guiranne, des papèteries et des alentours à une réunion de quartier. Monsieur le Maire Jérémie Fabre a présenté le projet d'aménagement d'un parc familial en lieu et place du stade de la Guiranne avec un skate parc, un city stade, des jeux pour les plus petits, des bancs, etc. Ce projet approuvé par les riverains a néanmoins suscité des inquiétudes sur le stationnement. Celles-ci seront levées dans le projet retravaillé. Un point a également été fait sur les travaux déjà réalisés dans ces quartiers, ainsi qu'une information sur les logements sociaux et sur les projets d'aménagements sur la RD 554.

Dans le quartier des Lingoustes, la municipalité avait été alertée de la dangerosité du chemin des Lingoustes due au comportement des automobilistes. En concertation avec les riverains et la CCVG, la route étant communautaire, la commune a fait procéder à l'installation de chicanes pour faire réduire la vitesse des véhicules.

Dans le quartier des Rouvières, les riverains du chemin des Rouvières ont adressé à la mairie une pétition concernant la vitesse excessive et les problématiques de sécurité routière dues à l'accroissement du trafic dans le quartier. Les habitants ont été conviés à une réunion par Monsieur le maire Jérémie Fabre, son adjoint à la sécurité Luciano Roberti et les élus de la commission sécurité. Une trentaine de personnes s'est déplacée pour discuter de ces problèmes et trouver des solutions tous ensemble.

Dans le quartier route de Valaury/Pied de Lègue, le maire et son équipe ont présenté le projet de «pumptrack» sur le terrain situé à côté du centre technique. Ils ont également évoqué les études de la future école ainsi que les problématiques de sécurité sur la route de Valaury.



LES PROCHAINES RÉUNIONS PRÉVUES

- > Quartier la Font du Thon : 13 novembre à la Font du Thon (projet d'aménagement de la Font du thon)
- > Réunion publique « stratégie municipale des logements sociaux » : le 24 novembre à la salle des fêtes (ouvert à tous)



Le Conseil Municipal se modernise

Dans le cadre de la loi sur la dématérialisation des conseils municipaux, la commune a décidé de passer au numérique. Chaque élu s'est vu remettre une tablette équipée d'une application de gestion des délibérations des conseils municipaux. Coût de l'opération 6500€ (tablettes), 1400€ (mise en place de l'application), 700€/an (abonnement et hébergement).

Après une courte formation technique, ils peuvent dorénavant consulter et annoter chaque délibération dans leur application.

Cet acte s'inscrit dans une vraie démarche éco-responsable. Outre le versant écologique, il est important de rappeler que le coût des conseils municipaux représente à lui seul en papier et en temps de préparation une enveloppe de 15000€ sur un mandat.

La commune pourra ainsi faire des économies non négligeables et l'agent chargé de la préparation des conseils municipaux, va considérablement gagner en temps de travail.



Tribunes Politiques

Fidèles à nos engagements, nous optons pour la transparence et le partage de nos projets. Les différentes réunions publiques dans les quartiers ont permis de faire émerger des projets d'aménagements en concertation avec les administrés. Nous écoutons les préoccupations et nous poursuivons cette méthode participative tout au long du mandat. La démocratie se passe aussi au sein du conseil municipal. Les débats sont sereins et ouverts. Les élus de l'opposition sont associés à nos réflexions que ce soit pour des sujets aussi importants que les logements sociaux (stratégie validée par le groupe Toucas à venir en Janvier 2021), la formation des élus (voir le CR du conseil municipal d'octobre), ou pour l'organisation des manifestations.

Nous sommes également obligés à beaucoup de pédagogie alors que certains élus d'opposition, forts de leurs nombreux mandats, ne devraient normalement pas en avoir l'utilité. Les contraintes imposées par le préfet pendant la période COVID ont perturbé notre programmation estivale et nos cérémonies officielles mais n'ont pas entamé notre volonté de dynamiser notre commune, au contraire.

Après l'été, une sortie de crise sanitaire s'est amorcée : la fête de la bière a remporté un grand succès démontrant que des manifestations d'ampleur peuvent se tenir sur notre commune. L'agenda des animations 2022 est déjà en préparation en collaboration avec les grosses associations. L'intelligence collective au service du Solliès-Toucas de demain !

Le groupe majorité

Logements sociaux : tout et son contraire aurait été dits, le dernier « Toucassin » n'y échappe pas : L'emplacement av. de Valaury est réservé dans le PLU depuis 2007. Route de Valaury, il s'agit de l'OAP « Font de Pouille » créant un lieu de vie proposé par une association de défense de l'environnement avec le soutien de la précédente municipalité. Les emplacements identifiés cohérents émanent tous du mandat passé à l'exception de l'ilot mairie. 50 logements sur celui-ci et 120 quartier de l'Hoir où 54 seulement étaient envisagés. C'est la stratégie annoncée de la majorité : des projets démesurés, non concertés. Nous nous opposerons à l'asphyxie du centre ville.

Ecoles : nous déplorons le refus par le rectorat d'ouverture de classe en maternelle. Les nouveaux bâtiments ont été dimensionnés en prévision.

Salle des fêtes : le groupe majoritaire a annulé le projet d'agrandissement et de mise aux normes d'accessibilité de la salle des fêtes initié lors du mandat précédent et intégré dans l'agenda d'accessibilité programmée. Les accords avec le bailleur étaient entendus en ce sens. Une nouvelle salle des fêtes serait envisagée. Devant l'urgence, qu'en est-il de ce projet ?

Cérémonies patriotiques : nous regrettons le huis clos imposé sur la commune alors que des manifestations estivales extérieures étaient organisées ou autorisées par le bureau municipal. Que d'incohérences !

Soyez assurés de notre vigilance accrue en cette période de préparation du budget 2022.

Le groupe «Toucas A Venir»



Agenda

*Sous réserve des conditions sanitaires

Plus d'infos disponibles sur notre site
www.ville-solliestoucas.fr

#FETES ET CEREMONIES

▲ Du 01 au 18 décembre
**LES BOÎTES
AUX LETTRES
DU PÈRE NOËL**
Organisé par la municipalité

▲ Du 04 au 31 décembre
**VISITE DE L'ATELIER
DU PÈRE NOËL,
ATELIERS,
SPECTACLES
AUTOUR DE LA
MAGIE DE NOËL...**
*Organisé par la Municipalité avec
la participation des associations
Toucassines*

▲ Samedi 11 décembre
**LE MARCHÉ
FÊTE NOËL**
Centre-ville
Organisé par la municipalité

▲ Dimanche 12 décembre
**LA TOURNÉE
DES LUTINS**
Dans les rues du village
Organisé par le COF

▲ Vendredi 24 décembre
VEILLÉE DE NOËL
Place Gambetta
23h chants choral dans
l'église Saint Christophe
Messe de minuit avec
cérémonie des offrandes
13 desserts provençaux
et vin chaud *offert par le COF*

LE JEU DIT : C'EST PERMIS

▲ Jeudi 18 novembre
**ATELIER LOISIRS
CRÉATIFS**
**Confection de calendrier
de l'avent.** Sur réservation
Avec l'association
Cassimains
Moulin Arnaud
Organisé par la municipalité

▲ Jeudi 2 décembre
SPECTACLE
**L'étrange magie
de M. Champignon**
Avec la compagnie MOZZ
Salle des fêtes
Organisé par la municipalité

▲ Jeudi 16 décembre
**ATELIER ARTS
PLASTIQUES**
Illustration à l'aquarelle
Sur réservation
Avec l'association
L'atelier du petit bourdon
Moulin Arnaud
Organisé par la municipalité

▲ Jeudi 13 janvier
Programme à définir

▲ Jeudi 27 janvier
Programme à définir

CONCERTS / SPECTACLES / CULTURE

▲ Vendredi 19 novembre
RÉCITAL D'ORGUE
Avec Thomas OSPITAL
Eglise Saint Christophe

▲ Samedi 20 novembre
**LECTURES
PUBLIQUES**
Par l'association PASSANLOU
Moulin Arnaud

▲ Du 19 au 21 novembre
FESTIVAL XD
L'humour dans tous ses états...
One man show,
Ribalderies provençales...
Organisé par la Municipalité

▲ Vendredi 26 novembre
SPECTACLE
**Sur les traces
de Francis et Julos**
Avec l'association
PASSANLOU
Moulin Arnaud

▲ Samedi 18 décembre
**LECTURES
PUBLIQUES**
Par l'association
PASSANLOU
Moulin Arnaud

DIVERS

▲ Jeudi 18 novembre
DON DU SANG
Salle des fêtes

▲ Mercredi 24 novembre
**RÉUNION
PUBLIQUE**
**Présentation de la
stratégie municipale
des logements sociaux**
Salle des fêtes

▲ Samedi 11 décembre
**MALLE AUX
JOUETS**
**Déposer vos jouets,
le Père Noël redistribuera
les jouets**
Organisé par le COF

▲ Samedi 11 décembre
CINÉ PARTAGE
Salle des fêtes
Organisé par l'association SOLLEI'O

▲ Mercredi 22 décembre
REPAS DE NOËL
Au restaurant
la Bastide Enchantée
Réservé aux Toucassins
de 70 ans et +

▲ Mercredi 22 décembre
**DOUCEURS DE
NOËL**
Distribution des ballotins
(limité à 100 ballotins)
Par le CCAS
Réservé aux Toucassins
de 70 ans et +
qui ne participent pas
au repas de Noël

▲ Du 5 au 25 décembre
**LES LUMIÈRES DE
NOËL**
**Concours décoration
maisons et jardins**
Organisé par le COF

▲ Lundi 24 janvier
**VŒUX À LA
POPULATION**